

CH_VB 95.2019 vom 23. Juni 1995

Bundesverwaltung, 1995-06-23, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_95.2019

FR: CH_VB 95.2019 du 23 juin 1995

IT: CH_VB 95.2019 del 23 giugno 1995

Erwägungen

E. 23

Juni 1995 1581 Petitionen desversammlung ein, die ebenfalls an Bundespräsident Villi- ger und an Bundesrat Cotti gerichtet ist. Die Hauptforderung der Petenten lautet auf die Anerkennung der Republik Kosova als unabhängiger, neutraler Staat. Des weiteren werden die folgenden, als dringend angesehenen Forderungen an die Bundesversammlung gerichtet: - Ergreifung von Massnahmen der internationalen Gemein- schaft zur Verhinderung der ethnischen Säuberung und der Kolonisierung von Kosova; - Verhinderung des Ausbruches eines bewaffneten Konflik- tes in der Republik Kosova; - die internationale Gemeinschaft müsse zwingend dafür sorgen, dass die Polizei- und Militärkräfte, die für die Miss- handlung und Ermordung unschuldiger Menschen verant- wortlich sind, Kosova umgehend verlassen; - Rückkehr von OSZE-Beobachtern nach Kosova, um die Lage an Ort und Stelle verfolgen zu können; -die verhängten Uno-Sanktionen keinesfalls aufzuheben, bevor eine Lösung für die mehr als 3 Millionen Albaner im ehemaligen Jugoslawien gefunden wird; - die Unterstellung Kosovos unter ein Uno-Protectorat als Präventivmassnahme; - die Errichtung eines Korridors zur Versorgung der Bevöl- kerung Kosovos. Erwägungen der Kommission Die allgemeine politische Lage, die Menschenrechtslage und die wirtschaftliche Situation in Kosova haben sich in der letzten Zeit weiterhin zugespitzt. Gleichzeitig ist aber auch die Tätigkeit der OSZE, welche am ehesten geeignet wäre, über Langzeitmissionen und Präventivdiplomatie zu einer Entspannung und Lösung des Konfliktes beizutragen, wegen der Suspendierung von Serbien-Montenegro von der OSZE-Mitgliedschaft blockiert. Solange diese Suspendie- rung andauert, wird Belgrad nicht bereit sein, eine Mission der OSZE zu akzeptieren. Auf der anderen Seite machen die OSZE-Staaten aber eine Aufhebung der Suspendierung von einer Anerkennung Bosnien-Herzegowinas und Kroati- ens durch Belgrad abhängig. Die Schweiz hat den OSZE- Weg immer aktiv unterstützt und erörtert auch in ihren bila- teralen Gesprächen mit den europäischen Partnerländern jeweils Lösungsansätze für den Kosova-Konflikt. Darüber hinaus pflegt das EDA den direkten Dialog auf höchster Ebene mit den Vertretern der Kosova-Albaner. Man ist sich bewusst, dass über eine Verschärfung der Lage in Kosova auch die Gefahr des Ausbruches eines offenen Konfliktes wächst, der dann mit grösster Wahrscheinlichkeit auch auf Mazedonien und auf Albanien übergreifen würde. Man ist sich aber auch bewusst, dass eine Lösung dieses Konfliktes, der untrennbar mit dem grösseren Konflikt um Ex-Jugoslawien verbunden ist und die Uno sowie die euro- päische Staatenwelt bisher insgesamt überfordert hat, ohne die Mitwirkung von Serbien nicht möglich sein wird. Die Kommission ist sich einig darüber, dass die Prävention - wenn möglich mit Hilfe der OSZE - absolut im Vordergrund stehen muss. Im Zusammenhang mit der Frage der Rückschaffung abge- wiesener Asylbewerber aus Kosova wurde auch betont, dass es nicht das vordergründige Ziel unserer Flüchtlingspo- litik sein dürfe, möglichst vielen Menschen aus Kosova in der Schweiz Asyl zu gewähren, womit man schliesslich

auch ungewollt der Vertreibungspolitik der Serben Vorschub leisten würde. Es müsse vielmehr, in engster Abstimmung zwischen Aussen- und Flüchtlingspolitik, versucht werden, im Rahmen der zuständigen internationalen Organisationen und in bilateralen Kontakten die Voraussetzungen dafür zu schaffen, dass diese Leute wieder in Würde in ihre Heimat zurückkehren können. Die Kommission beschloss, anlässlich ihrer nächsten Sitzung das Problem Kosova noch vertieft zu behandeln. Mühlemann Ernst (R, TG) présente au nom de la Commission de politique extérieure (CPE) le rapport écrit suivant: Le 27 mars 1995, ayant procédé à l'examen de la pétition (95.2022) que la Ligue démocratique des Albanais du Kosova en Suisse avait déposée le 13 décembre 1994, la Commission de politique extérieure décidait d'entendre à ce sujet des représentants de la Ligue démocratique et de l'Aide suisse aux réfugiés. Quelques jours plus tard, la Ligue démocratique des Albanais du Kosova en Suisse a déposé la pétition (95.2023) des participants à la manifestation de protestation des Albanais du Kosova qui a eu lieu à Berne le

E. 25

mars 1995. Pétition 95.2022 Le 13 décembre 1994, la Ligue démocratique du Kosova en Suisse a adressé à l'Assemblée fédérale une pétition signée par 2039 personnes. Ce texte appelait l'attention des Chambres fédérales sur la situation critique qui ne cesserait de se dégrader au Kosova, à la fois sur le plan politique, sur le plan économique et sur le plan des droits de l'homme. La crainte y était exprimée d'une recrudescence de l'émigration en raison des pressions quotidiennement exercées sur les habitants, de la perte pour eux de l'espoir de voir une solution au conflit, en raison en outre de l'échec de la politique de non-violence du gouvernement Rugova et d'un embrasement du conflit yougoslave à l'échelle des Balkans. La communauté internationale était invitée à prendre d'urgence des mesures «pour faire en sorte de réduire la pression exercée sur les habitants du Kosova, d'améliorer le respect des droits de l'homme ainsi que d'apaiser progressivement la crise politique». Concrètement, les pétitionnaires demandaient aux Chambres fédérales «de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que la question des droits de l'homme et de la situation politique au Kosova soit abordée au sein des instances et des offices suisses compétents et que la Suisse prenne des initiatives dans le sens d'une détente et d'un règlement du conflit (par exemple: mise en place d'observateurs internationaux permanents, diplomatie préventive)». Pétition 95.2023 Le 29 mars 1995, la Ligue démocratique des Albanais du Kosova en Suisse a adressé à l'Assemblée fédérale, mais aussi à M. Villiger, président de la Confédération, et à M. Cotti, conseiller fédéral, une pétition des participants à la manifestation de protestation des Albanais du Kosova qui a eu lieu à Berne le 25 mars 1995, signée par 9666 personnes. La principale revendication des pétitionnaires est la reconnaissance de la République du Kosova en tant qu'Etat indépendant et neutre. Par ailleurs, ils adressent à l'Assemblée fédérale les revendications urgentes suivantes: -que la communauté internationale prenne des mesures afin d'empêcher la purification ethnique et la colonisation du Kosova; - que soit empêché l'éclatement d'un conflit armé dans la République du Kosova; - que les forces de police et les forces militaires, qui depuis des années maltraitent et assassinent des personnes innocentes, soient contraintes à quitter le Kosova sans délai; -que les observateurs de l'OSCE reviennent au Kosova afin de suivre l'évolution de la situation sur place; - que les sanctions décrétées par l'ONU ne soient en aucun cas levées avant que le sort des plus de 3 millions d'Albanais de l'ex-Yougoslavie n'ait été réglé; - que le Kosova soit à titre préventif placé sous la protection de l'ONU; -que soit créé d'urgence un couloir humanitaire pour l'approvisionnement de la population du

Kosova. Considérations de la commission La situation générale au Kosova s'est encore détériorée récemment tant sur le plan politique, économique que des droits de l'homme. Dans le même temps, l'activité de l'OSCE se trouve être également bloquée en raison de la suspension de l'appartenance de la Serbie et du Monténé- gro à l'organisation. Pourtant, l'OSCE apparaît être le mieux à même de contribuer à une détente et à une solution du conflit au moyen de missions de longue durée et d'une diplomatie préventive. Aussi longtemps que durera cette

Motion Comby 1582 N 23 juin 1995 Suspension, Belgrade ne sera pas disposée à accepter une mission de l'OSCE. D'un autre côté, les Etats membres de l'OSCE conditionnent la levée de cette suspension à la reconnaissance par Belgrade de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie. La Suisse a toujours activement soutenu la voie choisie par l'OSCE et a porté également la discussion sur des ébauches de solution au conflit du Kosova à chaque fois, lors de ses entretiens bilatéraux avec ses partenaires européens. Dans ce même contexte, le DFAE entretient un dialogue direct et au plus haut niveau avec des représen- tants des Albanais du Kosova. On doit être conscient qu'une aggravation de la situation au Kosova constitue également un danger croissant de l'éclate- ment d'un conflit ouvert qui, selon toute vraisemblance, pourrait s'étendre aussi à la Macédoine et à l'Albanie. On est cependant aussi conscient qu'une solution à ce conflit, qui est inséparable de celui qui embrase l'ensemble de l'ex- Yougoslavie et devant lequel aussi bien l'ONU que les Etats européens concernés se sont trouvés jusqu'à ce jour désemparés, ne peut être trouvée sans la participation de la Serbie. La commission s'est déclarée unanime pour que la prévention, si possible avec l'aide de l'OSCE, soit absolu- ment mise au premier plan. En ce qui concerne la question du renvoi des requérants d'asile déboutés du Kosova, il a été relevé également que le premier objectif de notre politique d'asile ne doit pas consis- ter à octroyer l'asile en Suisse au plus grand nombre possi- ble de ressortissants du Kosova, car l'on risque ainsi, en fin de compte et sans le vouloir, de favoriser la politique d'expulsion des Serbes. On devrait plutôt, dans une coordi- nation renforcée de notre politique extérieure et d'asile, ten- ter de créer, dans le cadre des organisations internationales compétentes et des relations bilatérales, les conditions nécessaires pour permettre à ces gens de retourner digne- ment dans leur patrie. La commission a décidé en outre de reprendre de manière plus approfondie, lors de sa prochaine séance, l'examen de la problématique du Kosova. Antrag der Kommission Die Kommission beantragt einstimmig, die beiden Petitionen dem Bundesrat zur Kenntnisnahme zu überweisen, verbun- den mit dem Auftrag, innerhalb der zuständigen internatio- nalen Organisationen und im Rahmen seiner bilateralen Kontakte, seine Bemühungen um die Herbeiführung einer friedlichen Lösung des Kosova-Konfliktes fortzusetzen. Proposition de la commission La commission propose, à l'unanimité, de transmettre les deux pétitions au Conseil fédéral pour qu'il en prenne acte et en le priant de poursuivre ses efforts, au sein des instan- ces internationales compétentes et dans le cadre de ses relations bilatérales, en vue d'un règlement pacifique du conflit du Kosova.

Angenommen - Adopté #ST# 95.3056 Motion Comby Integrationspolitik der Schweiz
Politique d'intégration européenne de la Suisse Wortlaut der Motion vom 3. Februar 1995
Wir ersuchen den Bundesrat dringend: 1. alle erforderlichen Massnahmen zu ergreifen, um die bila- teralen Verhandlungen mit der Europäischen Union (EU) zu beschleunigen; 2. sofort nach dem Abschluss der bilateralen Verhandlun- gen, jedoch erst nach Prüfung der Verhandlungsergebnisse, das EU-Beitritts-gesuch zu reaktivieren; 3. die Kantone an den integrationspolitischen Entscheiden unseres Landes unmittelbar mitwirken zu lassen; 4. das Parlament über den Stand des Verfahrens zum EU- Beitritt der Schweiz regelmässig zu

orientieren. Texte de la motion du 3 février 1995 Nous prions instamment le Conseil fédéral: 1. de prendre toutes les mesures utiles afin d'accélérer les négociations bilatérales avec l'Union européenne (UE); 2. de réactiver la demande d'adhésion à l'UE, immédiatement après la clôture des négociations bilatérales, mais après évaluation des résultats obtenus; 3. d'associer étroitement les cantons aux décisions à prendre par notre pays en matière d'intégration européenne; 4. d'informer régulièrement le Parlement sur le processus de participation de la Suisse à l'intégration européenne. Mitunterzeichner - Cosignataires: Aguet, Baumberger, Bäumlin, Béguelin, Borei François, Brunner Christiane, Bugnon, Caccia, Carobbio, Cornaz, Darbellay, de Dardel, David, Deiss, Ducret, Duvoisin, Eggly, Epiney, Eymann Christoph, Fankhauser, Friderici Charles, Gobet, Graber, Gros Jean-Michel, Gysin, Hafner Ursula, Hildbrand, Jaeger, Jean-prêtre, Ledergerber, Leuenberger Ernst, Leuenberger Moritz, Maître, Marti Werner, Matthey, Misteli, Nabholz, Ostermann, Poncet, Scheurer Rémy, Schmidhalter, Schwein-gruber, Spielmann, Stamm Judith, Suter, Theubet, Tschopp, Wanner, Wick, Wiederkehr, Zwahlen (51) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Au soir du 6 décembre 1992, la Suisse a pris conscience avec émotion et inquiétude qu'elle entrait dans une phase difficile et importante de son histoire politique, économique et culturelle. Deux ans après cet échec, les négociations bilatérales avec l'UE viennent à peine de débiter. Mais la toile de fond a déjà été modifiée fondamentalement par l'adhésion de trois pays de l'AELE (l'Autriche, la Finlande et la Suède) à l'UE et le refus de la Norvège d'y adhérer. Quant à plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale, ils souhaitent ardemment pouvoir entrer dans l'UE. L'intégration de la Suisse dans l'Europe doit demeurer au centre du débat politique, économique et culturel. Certes, nous souhaitons une Europe qui comble son déficit démocratique et soit plus respectueuse du génie propre des pays et des régions, en un mot une Europe plus fédéraliste. Si nous voulons contribuer réellement à cette réorientation de l'architecture européenne de l'avenir, il vaut mieux être membre à part entière de l'UE. C'est pourquoi nous pensons que l'adhésion de la Suisse à l'UE est la seule perspective réaliste et raisonnable à long terme pour notre pays. Qu'on le veuille ou non, à l'occasion des élections fédérales de 1995, un large débat, ouvert et prospectif sur l'intégration de la Suisse à l'Europe s'avère indispensable! Au moment où l'UE passe de 12 à 15 pays, l'Espace économique européen devient une coquille vide. Il en est de même

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Petitionen Pétitions In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1995 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 16 Séance Seduta Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 23.06.1995 - 08:00 Date Data Seite 1575-1582 Page Pagina Ref. No 20 025 793 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.